

(N^o 91.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 MAI 1859.

Rapport de la Commission de la Justice chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Département de la Justice des crédits supplé- mentaires s'élevant ensemble à la somme de fr. 396,871 40 c.

*(Voir les N^{os} 170 et 193 de la Chambre des Représentants,
et le N^o 69 du Sénat.)*

Présents : MM. le Baron d'ANETHAN, Président; le Baron DELLAFAILLE,
le Baron GILLÈS et LONHIENNE.

MESSIEURS,

Un crédit supplémentaire de 396,871 francs 40 est demandé pour le Département de la justice, applicable aux exercices 1857, 1858 et 1859.

Votre Commission a examiné successivement les différents articles dont le crédit se compose, et les ayant trouvés suffisamment justifiés, elle a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de loi.

Le Président-Rapporteur,
D'ANETHAN.